

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 1796
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20140711

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 242817

PERSONNE DÉSIGNÉE : Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

9119-5891 QUÉBEC INC.

NIR : R-572548-7

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9119-5891 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,**la Commission des transports du Québec :****ACCUEILLE**

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : HENRI
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 2C9C4A424X1066157
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9202-3274 QUÉBEC INC.

MARQUE : HENRI
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 2C9C4A420X1066155
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9202-3274 QUÉBEC INC.

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 2002
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M592161921085157
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9202-3274 QUÉBEC INC.

MARQUE : STRIC
ANNÉE : 1985
NUMÉRO DE SÉRIE : 1S12SC237FC649968
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9202-3274 QUÉBEC INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.